

PJ 11 : CAPACITES

1 CONTEXTE

La Communauté de communes Provence Verdon est un EPCI à fiscalité propre créé le 1^{er} janvier 2014.

Issu de la fusion de deux intercommunalités, Provence d'Argens en Verdon et Verdon Mont Major, elle regroupe 15 communes pour 22 500 habitants.



Elle assume la compétence de gestion et de traitement des déchets depuis le 1^{er} janvier 2019. Elle a confié le traitement des ordures ménagères résiduelles au Syndicat Intercommunal de Valorisation et d'Élimination des Déchets Nouvelle Génération (SIVED NG) à cette même date. A cette exception près, l'ensemble de la compétence est donc pris en charge directement par l'intercommunalité.

La collecte des déchets ménagers et assimilés est confiée à un prestataire de service : Nicollin jusqu'au 31 décembre 2023 puis Alpes Assainissement (Véolia) à compter du 1^{er} janvier 2024. La communauté de communes a opté pour l'apport volontaire pour les flux OMR, emballages et papiers journaux magazines en mélange, verre, carton et textiles.

Pour la gestion des biodéchets, le choix s'est porté sur le compostage individuel et collectif. Le déploiement est en cours.

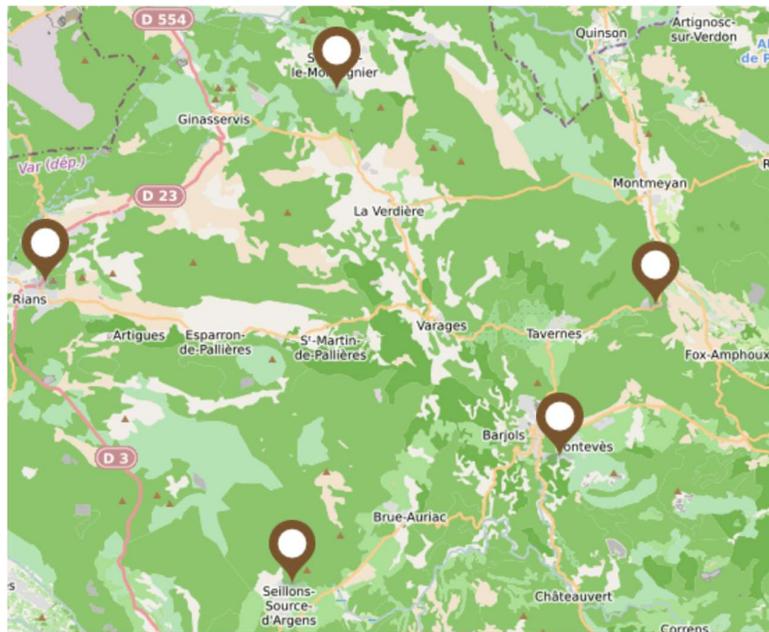
L'intercommunalité dispose d'un service de prévention des déchets autour d'une équipe d'ambassadeurs du tri/guide composteurs et s'est engagé dans l'élaboration d'un PLPDMA.

La communauté de communes dispose également d'un quai de transfert, d'une aire de lavage et de locaux techniques sur la commune de Ginasservis, équipements mis à disposition du prestataire de collecte.

Sur ce même site de Ginasservis, le SIVED NG exploite une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND). Ce site reçoit l'ensemble des OMR de Provence Verdon.

La collecte sélective est traitée au centre de tri de Manosque.

Enfin, la communauté de communes gère un parc de 5 déchetteries (cf carte ci-dessous) et assure une partie des transports de bennes.



Ce parc a été en partie réhabilité puisque les déchetteries de Rians et de St Julien le Montagnier ont connu d'importants travaux courant 2017-2018.

La déchetterie de Seillons doit elle aussi bénéficier du même traitement et d'un agrandissement. Cette intervention étant prévue après la réalisation d'un nouvel équipement sur la commune de Tavernes, en remplacement des sites de Barjols et Tavernes. Ces deux derniers sites ne permettent pas d'envisager une réhabilitation conforme aux normes environnementales et sécuritaires actuelles.

Comme le montre le tableau ci-contre, Le ratio habitant par déchetterie restera très supérieur à la moyenne nationale et régionale même après la fermeture de ces 2 sites.

Par ailleurs, la situation géographique de Tavernes est centrale par rapport aux communes qui vont perdre leur équipement.

Ratio déchetterie	d'habitants /
CCPV (5 sites)	4 400
CCPV (4 sites)	5 600
Var	13 500
PACA	16 800
France	14 400

Depuis juillet 2023, l'accès aux déchetteries a été limité aux particuliers et professionnels du territoire, disposant d'une carte d'accès récupérées auprès des services de la communauté de communes. Ce dispositif de contrôle avec barrière et pont bascule pour le suivi des entrées a porté ses fruits avec une réduction de 8 % des tonnages entrants par rapport à 2021 (données issues du RPQS).

Concernant le tri sur les déchetteries, la communauté de communes saisit chaque nouvelle opportunité de séparer et de valoriser ce qui peut l'être. Les déchetteries disposent ainsi de l'ensemble des filières REP existantes, en plus des filières classiques comme les gravats, les végétaux ou les métaux.

La création du nouveau site de Tavernes sera aussi l'occasion de développer le volet réemploi, qui sera ensuite généralisé à l'ensemble de nos déchetteries.

Le projet se situe dans une zone d'activité et n'engendrera pas de nuisance particulière par rapport au voisinage.

La déchetterie sera concernée par la rubrique ICPE 2710 – Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets – et sera soumise :

- ✓ 2710-1 : A déclaration pour la collecte de déchets dangereux, la quantité de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant supérieure ou égale à 1 t et inférieure à 7 t ;
- ✓ 2710-2 : A enregistrement pour son activité de collecte de déchets non dangereux, le volume de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant supérieur ou égal à 300 m3.

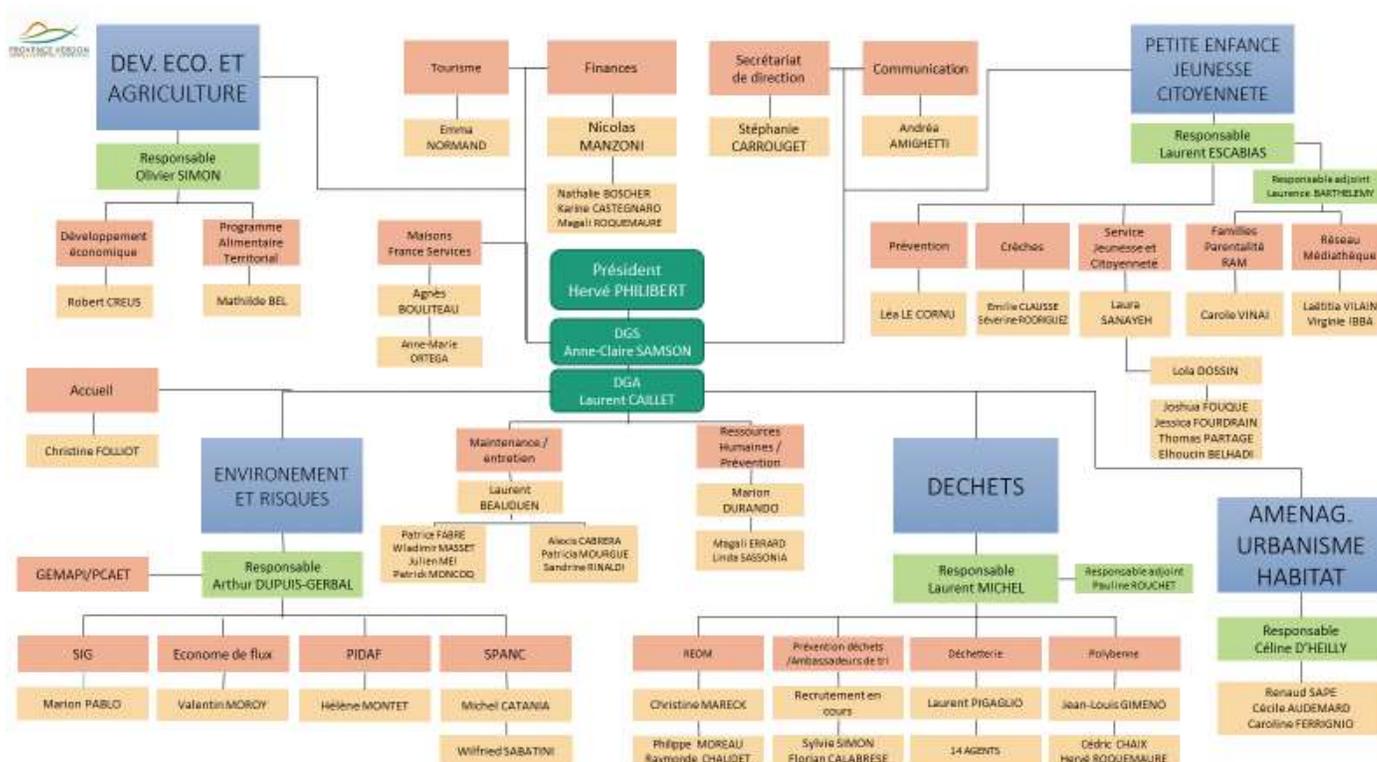
Ainsi, conformément à l'article R512-46-4 du code de l'environnement, une demande d'enregistrement doit être remise au préfet. Ce présent rapport détaille les capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 512-7-3.

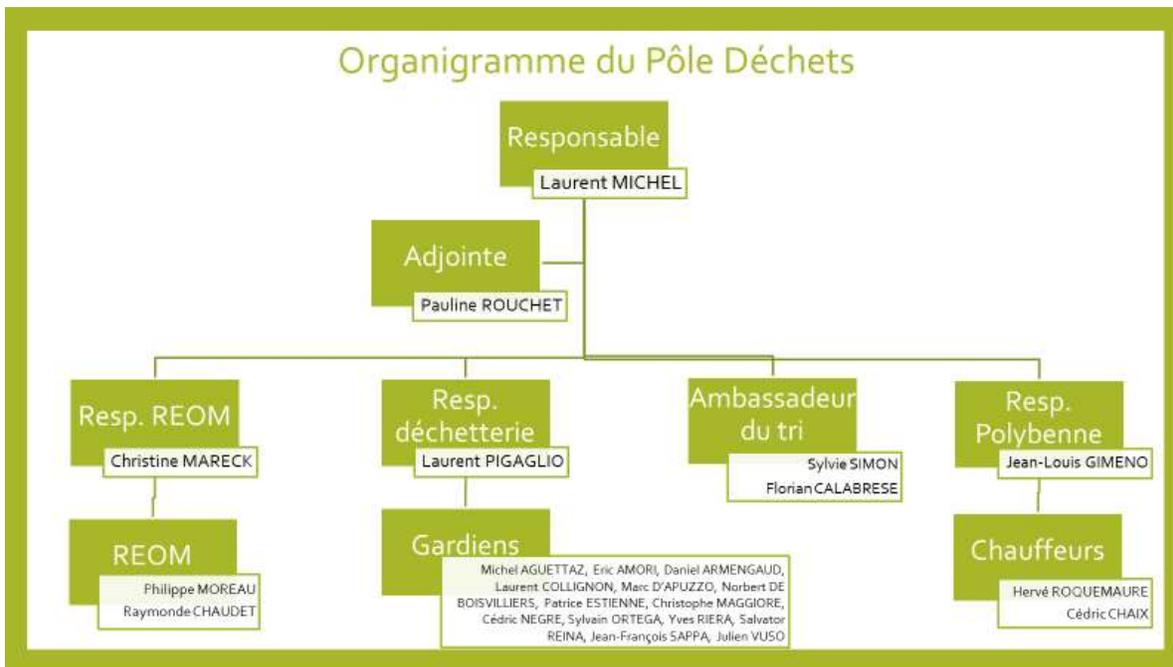
2 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

2.1 ORGANISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La communauté de communes se compose d'un Président, de 6 Vice-présidents dont un en charge de la compétence gestion des déchets, d'un bureau communautaire et d'un conseil communautaire.

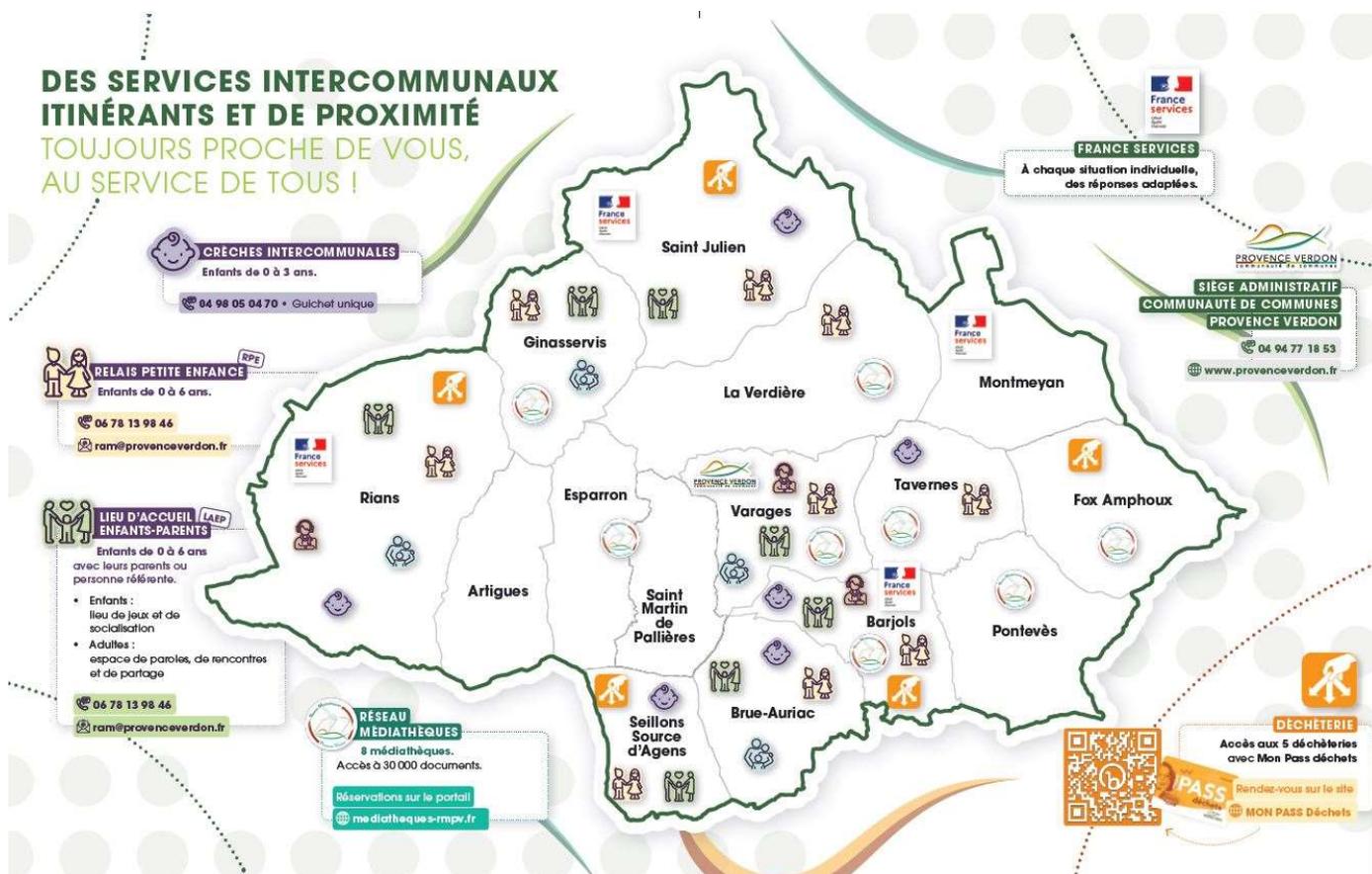
La communauté de communes compte aujourd'hui 75 agents dont 25 attachés au service de gestion des déchets. Pour information, sont présentés ci-après l'organigramme général ainsi que celui du service déchets.





2.2 EQUIPEMENTS

La communauté de communes gère de multiples équipements et bâtiments pour assurer l'ensemble des services entrant dans son champ de compétence, comme le montre l'illustration ci-dessous.



Concernant spécifiquement le volet déchets, la communauté de communes dispose de :

- 1 centre technique avec garage, ateliers, vestiaires, aire de lavage, quai de transfert, sur la commune de Ginasservis, à côté de l'ISDND du SIVED NG, qui sert de base de départ pour le prestataire de collecte et pour la régie de transport de bennes
- 5 déchèteries (Barjols, Rians, Saint Julien le Montagnier, Seillons Source d'Argens, Tavernes)
- 3 polybennes
- 20 bennes de 30m3 et 12 m3
- 1 compacteur sur berce pour tasser les déchets sur les 5 déchèteries
- 1 broyeur de végétaux (en cours d'acquisition)

La communauté de communes possède donc une expérience conséquente ainsi qu'un personnel compétent et qualifié dans la gestion des installations de collecte des déchets. L'intercommunalité est donc pleinement en capacité d'exploiter cette nouvelle déchèterie.

2.3 CAPACITES FINANCIERES

La communauté de communes a opté pour un financement de son service de gestion des déchets par une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). Cela implique un budget autonome, qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

Ci-dessous la synthèse des CA 2021 et 2022 du budget OM :

SECTION FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	Dépenses réalisées en €		Evolution 2022/2021 en %
	2021	2022	
011	2 322 644,52	2 354 212,63	1,36
012	1 161 515,33	1 156 428,60	-0,44
65	937 508,37	1 316 606,17	40,44
66	7 728,48	3 980,83	-48,49
67	61 825,62	88 147,86	42,57
68	0,00	47 000,00	-
042	29 271,55	36 195,70	23,65
	4 520 493,87	5 002 571,79	10,66
Recettes réalisées en €			
CHAPITRE	Recettes réalisées en €		Evolution 2022/2021 en %
	2021	2022	
013	121 612,03	96 007,79	-21,05
70	5 026 490,37	5 153 048,33	2,52
74	0,00	24 500,00	-
75	36 359,62	2 981,85	-91,80
77	775,74	79 327,07	10 125,99
Total	5 185 237,76	5 355 865,04	3,29
<i>Excédent reporté</i>	<i>1 957 910,43</i>	<i>1 322 654,32</i>	<i>-32,45</i>

SECTION INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	Dépenses réalisées en €		Evolution 2022/2021 en %
	2021	2022	
20	1 440,00	15 630,00	985,42
21	1 310 596,44	646 896,66	-50,64
23	92 724,00	402 439,87	334,02
16	161 450,55	122 544,81	-24,10
Total	1 566 210,99	1 187 511,34	-24,18
<i>Déficit reporté</i>		<i>732 532,22</i>	-
Recettes réalisées en €			
CHAPITRE	Recettes réalisées en €		Evolution 2022/2021 en %
	2021	2022	
13	30 000,00	321 457,17	971,52
16	0,00	0,11	-
21	0,00	540,00	-
23	540,00	8 114,28	1 402,64
10	14 566,65	1 436 214,56	9 759,61
040	29 271,55	36 195,70	23,65
Total	74 378,20	1 802 521,82	2 323,45
<i>Excédent reporté</i>	<i>759 300,57</i>		-

En complément, ci-après, le détail des principaux investissements de 2022 et 2023 :

2022

- Maitrise d'œuvre aire de lavage : 35 629,95 €TTC
- Aire de lavage : 364 646,77 €TTC
- Colonnes aériennes/enterres/semi-enterrés : 420 893,83 €TTC
- Informatisation + accès déchetteries : 99 096,01 €TTC
- Composteurs : 120 165,90 €TTC

2023

- Colonnes aérienne 344 076,42 €TTC
- Maitrise d'œuvre rénov inst SMZV : 50 000,00 €TTC
- Camion ampliroll : 209 400,00 €TTC
- Composteurs : 77 875,17 €TTC
- Informatisation des déchets : 13 840,00 €TTC
- Achat des terrains Tavernes : 20 000,00 €TTC

Enfin, pour information, le coût des principales prestations extérieures du service en 2022 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	PRESTATION	EN € TTC
SMN	Collecte OMr	956 828
SIVED NG	Traitement OMr	1 235 087
Ecorecept	Traitement Encombrants	371 144
SMN	Collecte, Transport Emballages, Papier & Verre	198 546
SMN	Transport OMr	42 372
SA Alpes Assainissement	Tri & conditionnement Emballages, Papier, Verre & Cartons	163 204
SAS Spur Environnement	Enlèvement et traitement des déchets dangereux	117 489
SA 04 Recyclage	Traitement déchets verts	57 864
Ecorecept	Transport et Traitement Bois	61 233
Ecorecept	Traitement Gravats	29 911

La Communauté de communes Provence Verdon possède donc ainsi les capacités financières pour construire et exploiter dans les meilleures conditions la future déchèterie de Tavernes.